Messieurs,

Il s'était parfois au chef de service de bien préférer des éloges. C'est ainsi que je dois aujourd'hui devant cette foule entraînante, dire le suprême adieu à un collaborateur, et, au nom de l'administration des finances, exprimer publiquement quels sentiments sa mort nous inspire.

J'ai beaucoup pour cela de donner une émotion d'autant plus vive que celui dont nous accompagnons pieusement la dépouille fut plus apprécié, plus aimé.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, combien sont délicates les fonctions du percepteur. Ici s'imposent tout simplement l'honnêteté la plus scrupuleuse, l'esprit de mesure et de justice.

Or, ces qualités ne pouvaient faire défaut à la nature essentiellement droite de Louis Lemaire; et par une conséquence de ses principes, il nous l'avons toujours vu, vis-à-vis de l'administration, correct, déférent, discipliné, dévoué, son attitude dans l'ordre politique fut celle dont un serviteur consciencieux ne peut se départir envers le gouvernement qui le revêt d'une parcelle de son autorité, et l'honore de sa confiance.

Il y a 40 années, Messieurs, que Louis Lemaire fut admis au Ministère des Finances; il y en a 34 qu'il passa de la au service de la perception.

Mais quels irréprochables services sont les siens! Pas une heure de défaillance ou d'écart dans l'éroit sentier du devoir! Il fut élevé d'ailleurs à bonne école: Son père n'avait-il pas servi avec distinction, pendant un temps à peu près égal, la même administration des Finances!

Partiront-ils de quelque chose donc qui le rendaient dès l'abord si sympathique? Vous savez n'il fut bienveillant, serviable, généreux, et toujours modeste.

Une vie aussi bien remplie, vous donnait bien droit, mon cher Lemaire, à plus de quelque repos; mais votre activité, votre vigueur défiait votre âge; et, c'est debout, dans le fonctionnement du service que la mort l'inexorable vous a surpris.

Maintenant qu'à sonné l'heure de la paix éternelle, dormez à côté de cet enfant dont il n'y a que quelques mois, Mr. Lemaire, vous vous séparâtes avec le déchirement de toute votre âme.

Ah! n'apporter quelque adoucissement à sa trop légitime douleur, que pourrais-je dire à votre chère famille, sinon que les regrets de toute une population vous suivent dans cette tombe, et que, si dans nos rangs en particulier, vous laissez un vide profond, vous y laissez aussi un nom par évoquant, comme un enseignement le souvenir d'une existence faite tout entière d'honneur et de dignité.

Mon cher collaborateur, Adieu!

DUNKERQUE.

L'incendie de la minoterie Vasseman. — Nouveaux détails. — Les décombres sont encore en feu.

Une pompe et une douzaine de pompiers restent sur les lieux.

Le pan de mur de la maison ayant sa façade rue de Calais, menace ruine.

Une énorme crevasse s'est produite et les pompiers doivent agir avec beaucoup de prudence, car des accidents de personne sont à craindre.

Les dégâts s'élèvent à 150.000 fr.

Les dégâts sont plus élevés qu'on ne le supposait tout d'abord.

On compte sur 40,000 francs de pertes couvertes par la Cie d'assurances le *Nord*.

Le feu a pris dans la remise des voitures et on ne sait encore comment.

La maison d'habitation seule a été préservée. Tout ce que contenait la brasserie a été consumé.

Tout le monde a fait vaillamment son devoir mais il faut citer les ouvriers de l'usine Stolin qui arrivèrent les premiers sur les lieux du sinistre avec la pompe de cet établissement.

Les vols sur les quais. — C'est aujourd'hui samedi que vendra devant le tribunal l'affaire de vol et complicité de vol par recel.

Les inculpés sont au nombre d'une dizaine.

Cette affaire promet d'être intéressante.

Collision. — En manœuvrant dans le bassin Freycinet, le steamer anglais « Alfalna », arrivé de Buenos-Ayres, a abordé le trois-mâts anglais Lissemore, lequel il a occasionné quelques avaries peu importantes.

— Une enquête est ouverte sur un vol de deux paires de bas, un foulard et une paire de bretelles, commis au préjudice des dépots Vermeulen, au Vieux-Marché-au-beurre, par une inconnue.

Chronique maritime. — « Le steamer anglais « Flora » sera d'Alexandrie (Egypte) à Dunkerque où il est entré le 3 mars au soir, opère le déchargement de sa cargaison, composée de 1 328 balles coton pour Lille, Roubaix et Tourcoing; 130.000 kilos mais et 885,720 kilos graine de coton pour les principaux ports du Nord, etc.

« Le steamer « Cordoba » et « Parana » retar é par le mauvais temps de vent d'Est pour venir de la Plata à Dunkerque, avec laines pour Roubaix et Tourcoing, sont attendus à toute minute en ce port.

Le steamer « Uruguay » allant de Dunkerque et le Havre à l'Plata, charge en laines pour Roubaix, Tourcoing, etc., se complète à Bordeaux et y embarque des 3 ancres.

Mouvement général du port de Dunkerque pendant le mois de février 1892. — Pendant le mois de février 1892, il est entré à Dunkerque: 234 navire- jaugeant ensemble 132.996 tonneaux et 266 navires sortis jaugeant ensemble 131.010 tonneaux, donnant un total de 500 navires et jaugeant ensemble 264,006 tonneaux.

Le mois de janvier a accusé un total de 493 navires jaugeant 282,869 tonneaux qui, étant ajoutés à ceux de février, représentent le nombre de 1014 navires jaugeant ensemble 546,875 tonneaux pour les deux premiers mois réunis de l'année 1892.

Gravelines.—Jeudi matin M. Cricot, de Loon, amenait à l'abattoir un bœuf qu'il avait vendu à M. Dhumez boucher.

Au moment de le peser, l'animal fut pris d'un accès de fureur et s'échappa à travers les rues de la ville jusque dans la cour de la brasserie Leur, puis sur l'Esplanade, où il renversa les garçons bouchers qui le convoissaient et deux militaires.

On fut obligé de le tuer à coups de fusil pour éviter de plus graves accidents.

Watten. — Le nommé César Vandenbossche, 17 ans, journalier, né à Watten, a été arrêté en vertu d'un mandat d'amener.

— Les nommés Gondal, 24 ans, Plumart et Théry ont été également arrêtés pour vol de bois au préjudice de la Compagnie des eaux.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

L'incident de la gare. — L'identité de la femme morte subitement en gare d'Arras, dans un compartment de 3e classe, a pu être établie.

La défunte habitait Vieux-Condé.

Elle était la femme du sieur Lefebvre, employé à l'usine Dervaux.

BOULOGNE-SUR-MER

Jeudi matin, des ouvriers, en se rendant à leur travail, ont trouvé dans un trou appelé Fosse-aux-Anguilles, le cadavre d'une jeune femme, Mme Marie Thomas. Elle était âgée de vingt ans; mariée depuis trois semaines, elle était depuis une quinzaine de jours en proie à une maladie noire, et avait essayé, à diverses reprises de mettre fin à ses jours.

Jeudi matin, à cinq heures, elle s'est levée, et pendant que son mari dormait, s'en est allée se noyer à quatre cents mètres de son habitation.

Départements voisins

LE SUICIDE DE LONGUEAU

L'individu trouvé dans un compartiment de 2e classe en gare de Longueau (Somme), est un jeune homme d'Abbainville. (Pas-de-Calais). Il a pour frère Gustave Guéant, instituteur.

Le malheureux n'était âgé que de 16 ans. Il avait acheté la veille à Arras le revolver à l'a de duquel il s'est donné la mort, arme qui n'a pu jusqu'ici être retrouvée.

Dans une perquisition faite hier à son domicile, la police a trouvé sur une table, une lettre dans laquelle il annonçait sa ferme intention d'en finir avec la vie et demandait pardon à sa famille du chagrin qu'il allait lui causer.

Le père du suicidé est allé à Amiens réclamer le corps qui sera inhumé à Abbainville.

La cause du suicide n'a pu être complétement établie; on croit toutefois que Guéant, qui s'adonnait avec passion à la lecture des romans, avait depuis quelque temps, l'esprit quelque peu désequilibré.

On nous prie d'annoncer que le dentiste MEIER, de Courtrai, est à consulter tous les jeudis, excepté le 3e jeudi de chaque mois, à Roubaix, rue du Collège, 75 (en face du Collège), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 4 mars

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes:

LILLE

Après le carnaval. — Dimanche dernier, première jour des fêtes carnavalesques, Jules Lemaire, s'était travesti et masqué, afin de fêter dignement les jours gras. Il avait trinqué pour la vieille la soirée, avait chanté, dansé et intriqué et il échouait, vers onze heures du soir, à l'estaminet Delplanque, boulevard des Ecoles.

Jusque là, rien de plus naturel, mais, voilà où l'affaire se corse, l'animation aidant, de très nombreuses libations lui avaient fait perdre la tête. Il alla trouver le sieur Degransart, installé tranquillement dans un coin du cabaret et, en face de tout le monde se mit à l'insulter grossièrement. Degransart ne s'en trouva pas très flatté et une dispute s'ensuivit entre le masqué et lui. Lemaire prit un verre et le lança à la tête de son adversaire qui toutes sans commentaires, l'esquiva.

La police prévenue, arrêta Lemaire. Il comparaît hier devant le tribunal correctionnel.

Malgré les affirmations de Degransart et de quelques témoins, l'inculpé soutient qu'il a jeté le verre parce que Degransart l'avait empoigné à bras le corps.

Le tribunal lui adjuge 3 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Abus de confiance. — Le tribunal a rendu son jugement concerne le sieur Emile Cramet, boulanger à St-André-lez-Lille, inculpé de tromperie sur le poids du pain qu'il livrait à ses clients. Il est condamné à 50 fr. d'amende.

ARMENTIÈRES

Ouvriers et contre-maîtres. — Le 7 février dernier, vers onze heures du soir, MM. Vandenboscli, César Vionnet et Louis Terlain, contremaîtres à Armentières, étaient à l'estaminet Folez, place, trois ouvriers, les nommés Gustave Onesleager, Alfred Dumont et Pierre Vandeve de Armentières à Houplines, entraient dans le cabaret.

En sortant les contre-maîtres ils divent: « Tiens, voilà ceux qui se mettent aux genoux des patrons ». Craignant quelque chose survint, le cabaretier mit à la porte les trois ouvriers. Quelques minutes après, les contre-maîtres sortirent.

Arrivés à peu de distance du cabaret, les ouvriers sautèrent sur eux et les rouèrent de coups, puis ils s'enfuirent.

Plainte fut portée devant le commaire de police, qui ouvrit une enquête et arrêta Onmeslager, Dumont et Van-ewalle.

D'après eux, les contre-maîtres les auraient attaqués les premiers.

Ils sont condamnés: Gustave Onmeslager à 40 jours de prison, Alfred Dumont à 2 mois, Pierre Vandeveldes à 20 jours de la même peine, et chacun d'eux à 16 francs d'amende.

Vu ses bons antécédents, Vandeveldé bénéficie de la loi Bérenger.

*

Autres condamnations. — Gérard et Bernard Bodestale, solidairement 2 mois de prison et à 50 fr. d'amende; Achille Gillon, 2 mois et 25 fr. pour abus de confiance. — Hélène Brulin, 3 mois par défaut, pour vol. — Charles Delahaye, 16 jours mendicité. — Sophie Dumortier, 6 jours et 16 fr., avec application de la loi Bérenger, pour tromperie. Me Courant.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Escaudain. — Dawailly Madeleine, 1 mois pour abus de confiance.

Denain. — Halloux Stéphanie, 14 ans, 1 m ois de correction pour contrebande.

Maing — Marie Charet, 17 ans et Adolphine Gallez, 17 ans, chacune 3 mois de prison pour contrebande.

Julin Baillet, 13 ans, 1 jour de correction pour mendicité.

Montagne. — Gillot Charles, 10 jours de prison, pour mendicité.

Valenciennes. — Cottin Marie, 1 mois de prison, pour mendicité, elle a déjà subi huit condamnations.

Masmans Jean, sujet belge, pour fraude et contravention à un arrêté d'expulsion, 20 jours de prison.

Henri Laplerre, 15 jours de prison pour vagabondage.

Douchy Jérémie, 15 jours de prison pour violences et injures aux agents.

Tribunal de commerce de Dunkerque

Nos lecteurs se souviennent de la collision qui s'est produite le 1er janvier dans l'avant-port, à la hauteur de la colonne Thiers, entre le st. « Valmas », qui exécutait un mouvement de sortie, et, au contraire, entrait au port.

Ce dernier, abordé avec assez de violence, éprouva de sérieuses avaries qui l'obligèrent à d'assez longues réparations.

Appelé à la dernière audience du tribunal de commerce de notre ville, cette affaire a été jugée en premier ressort.

Chacun des deux steamers doit, d'après le prononcé du jugement, supporter les avaries qui lui ont été causées, ainsi que la moitié des frais judiciaires.

On nous affirme que les armateurs de « Lyell » comptent interjeter appel de ce jugement.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand Théâtre de Roubaix. — *La Petite Morlée.* — *Le rechercheur d'or.* — Ce soir, toute charmante opérette de Lecocq à reçu jeudi soir une interprétation fort satisfaisante. Mlle Pelissier incarnait une « Petite Morlée » des plus gracieuses et Mme Forest une irrésistible Lucrezia.

M. Laville a composé un podestat de belle allure; quant à MM Crisquin, *Perpet* et Dupuis ils ont été les plus amusants dans les rôles de San Carlo, Montefiasco et Castelmelli.

Les représentation avait commencé par une comédie en un acte de nos confrères M. ri de Valcourt et Samuel: *A la recherche d'un associé.*

L'intrigue ne pèche pas par un excès de vraisemblance mais elle a été traitée d'amusante façon.

M. et Mme Gaillac, qui ont marié leur fils un genre que le père voudrait riche et que la mère préférerait noble; la demoiselle aime un cousin sans fortune.

Ce dernier entreprend sous divers déguisements d'obtenir du père son assentiement au mariage d'un payan cousu qu'il lui présente et de la mère pour un comte exotique et invraisemblable arrivé de Bornéo comme par hasard et que la vue d'Amanda a rendu brûlant comme un méridional.

Tous deux arrivent à leur fin, quand le comte se présente à la famille avec des traits véritables et les fait revenir sur leur décision grâce à un héritage qui lui tombe d'Amérique tout à fait à propos.

Cette comédie a été jouée avec entrain par MM. Pouge, le père; Claude, le cousin; Mmes Richer, la mère; et Dupré, Amanda.

LIONEL.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. — Direction des Arènes de Bleuet.

Bureaux à 5 h. — Rideau à 5 heures 3/4.

Dimanche 6 mars 1892, représentation extraordinaire au bénéfice de Mlle Marguerite Pelijer, 1re danseuse d'opéra.

LES DRAGONS DE VILLARS

Opéra-comique en 3 actes, musique de M. Aimé Maillart.

ROGER LA HONTE

Drame moderne en 5 actes et 8 tableaux

Ordre du spectacle: 1° Roger la Honte; 2° les Dragons de Villars.

Théâtre de Roubaix, situé rues Archimède — Richard-Lenoir. — Direction: Mme veuve G. Desfontaines.

Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

Dimanche 6 mars 1892 (soirée de faveur généralement accordée) avec deux immenses succès.

Quatrième représentation de

L'CAT DINS L'HORLOCHE

Grande revue locale en six actes, par M. F. Desrais

1er acte, Tunis! Un Enlèvement. — 2e, La Neuvelle gare de Roubaix. — 3e, La Grande Plus un jour de marché. — 4e, L'Cat dins l'Horloche. — 5e, Un combat humoristique. — 6e, Roubaix la nuit. — Apothéose: France et Russie.

Orchestre complet sous la direction de M. Grassion.

Irrévocablement dernière représentation de l'immense succès:

Le MÉDECIN DES FOLLES

Drame à grand spectacle

Drame en 13 tableaux, par MM. X. de Montépin et Jules Dornay.

1er tableau: Les Marchands poissons. — 2e, Oncle et Neveu. — 3e, la Toilette du condamné à mort. — 4e, L'Exécution d'un innocent. — 5e, La Maison des Folles. — 6e, Projets de mariage. — 7e, Une bande de fous. — 8e, Un célèbre médecin. — 9e, Fuite d'un bandit. — 10e, Le revolver. — 11e, Rapt d'un aliéné. — 12e, La Sonnerie électrique. — 13e, Justice.

Ordre du spectacle: 1° Le Médecin des Folles. — 2° L'Cat dins l'Horloche.

A l'étude: La Vayage de Suzette, pièce féerique à grand spectacle, privilége exclusif de Mme Desclaunay.

Prix des places ordinaire.

NOTA: On peut se procurer des cartes de famille à l'avance chez M. Gonce, cafetier rue du Bondimanche et chez M. Cormain, au Comique Roubaisien, rue de l'Alouette.

PETITE CORRESPONDANCE

Mêl-Mêl, à Don. — L'acceptation ou le refus dépend du bureau de l'adjudication.

Le Flâneur.

OBIT SOLENNEL

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part de l'OBIT SOLENNEL DU MOIS, qui sera chanté au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, le Lundi 7 mars 1892, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame

Félicité DELRUE

Veuve de Monsieur Alfred CHATELET

Ex-Brigadier de Police

décédée à Roubaix, le 24 janvier 1892, dans sa soixante-septième année, administrée des Sacrements, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

De la part de:

Madame Victorine Chatelet:
Monsieur et Madame Chatelet-Berte.

Etat-civil de Roubaix

Du 4 mars

Naissances. — Lidérin Wallaeys, rue des Longues-Haies. — Louis Mathon, rue Sébastopol, 81. — Edmond Tiberghien, route de Lerq. — Germaine Dalery, rue Saint-Georges, 16 bis. — Elina Schumbrock, Hôtel-Dieu. — Flore Paris, Hôtel-Dieu. — Victorine Dinart, rue de Lannoye. — Albert Déclerck, rue Gallée, 3. — Modeste Turpyn, rue des Fossés. — Philippe Vanhoorde, rue de la Halpanc, 67. — Marie Hanin, rue de l'Epeule, cour Delobel, 16. — Charles Vanheyden, rue des Longues-Haies, 193. — Alfred Wachal, rue Saint-Roch, 34.

Décès. — Louis Scarcerieau, 63 ans, rue Neuve, 66. — Edmond Dhennin, 2 ans, boulevard de la République, 35. — Catherine Lefebvre, 60 ans, rue Duflot, 35. — Prudence Bourgois, 56 ans, rue de Béthune, 36. — Edmond Verzeele, 1 an, rue Thiers, 42. — Amélie Noulet, 75 ans, rue de Tourcoing, 76. — Georges Loridan, 3 ans, rue des Arts.

Etat-civil de Tourcoing

Du 4 mars

Naissances. — Julien Boste, rue du Clinquet. — Jeanne Himpers, rue de la Cité. — Henri Vercauf, rue de Mouvin-Papot. — Henri Dièrck, rue Nollet. — Rose Doucet, rue Jore. — Julia Vandenbussche, rue du Bois. — Laure Flipot, rue de la Tossée.

Décès. — Marie Pouvez, 63 ans, rue du Calvaire. — Angèle Ollivier, 1 an, chemin des Carrières.

Etat-civil de Lys-lez-Lannoy

Du 25 février au 3 mars

Naissances. — Léon Leclercq, rue du Bois. — Julienne Delsporte, rue du Bois.

Mariages. — Néant.

Décès. — Joséphine Delplanque, 56 ans, rue du Bois. — Gaston Nuttin, 1 an et 11 mois, rue Neuve de l'Ecole.

DIABETE GUERI PAR L'EMPLOI DU QUINA-ROCHER

Rien 2 fr. 4 quinquines, frais de 1 à 3 francs contre Mandat-poste adressé au pharmacien-chimiste, 1, place Vendôme, à Paris. Le flacon de 1 litre 3 fr. Le litre 3 fr. Le litre 3 fr. Le